

## D É C I S I O N

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le Code général de la Fonction Publique ;
- VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 68-132 du 9 février 1968 modifié, relatif à certaines dispositions du statut des personnels des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cures publics ;
- VU le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico administratifs de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'avis de concours interne sur épreuves d'assistants médico administratifs, branche secrétariat médical, publié le 15 novembre 2024 sur le site de l'Agence Régionale de Santé ;
- VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité du 20 août 2025.

## D É C I D E

Sont inscrit(e)s sur la liste d'admissibilité et seront convoqué(e)s, par courrier adressé à leur domicile, à l'épreuve d'admission du **concours interne sur épreuves d'Assistant Médico-Administratif branche secrétariat médical** ;

Après décompte du nombre de points obtenus par chaque candidat(e) à l'épreuve écrite du 26 mai 2025 et compte-tenu du **nombre de points minimum de 55/100 fixé par le jury pour être déclaré admissible** ;

Les candidat(e)s ci-après listé(e)s par ordre alphabétique ;

- |                           |                                |
|---------------------------|--------------------------------|
| - ABRAND Gersende         | - JACOB Aurore                 |
| - ALFANO Catherine        | - LAUFFER Claudine             |
| - BAGHLANI-BIGOT Amandine | - MOSTAÏNE BOUCETTA Afafe      |
| - BOSQUET Bertille        | - OUMILOUD Rahma               |
| - BULESHKAJ Arlinda       | - PIRES Marianne               |
| - CEBECI Martine          | - RAMBOARISON ARISON Lalatiana |
| - DENNINGER Véronique     | - ROSSIN Mélanie               |
| - EHRET Laure             | - ROUX Sophie                  |
| - EL MADKOUN Ouardia      | - SELIG Eléonore               |
| - FREUND Angélique        | - STENGER Aurore               |
| - GABRAULT Delphine       | - TAPIA PASOS Mélissa          |
| - GEYER Marie             | - TOURAIIS Emilie              |
| - HOFFMANN Kathy          | - WAGNER Edwige                |

P. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
La Directrice Adjointe des Ressources Humaines  
& de la Politique Sociale

  
Nawal EL ABID

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.